

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE2544

présenté par  
Mme Janvier

-----

### ARTICLE 54

À l'alinéa 4, après le mot :

« indigne »,

insérer les mots :

« , assurer la promotion du principe de conception universelle et l'élimination de tous les obstacles à l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est au sein de ce dispositif contractuel qu'il convient de poser la question de la promotion du principe de conception universelle, et l'élimination de tous les obstacles à l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie